



REPRÉSENTANTE DU CANADA AU CONSEIL DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
 REPRESENTATIVE OF CANADA ON THE COUNCIL OF THE INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

999, rue University, bureau 15.35, Montréal (Québec) H3C 5J9
 999 University Street, Suite 15.35, Montreal, Quebec H3C 5J9

Téléphone / Telephone : (514) 954-5800
 Facsimile / Télécopieur : (514) 954-5809

ANNEXE B

Le 28 mai, 1999

Monsieur R.C. Costa Pereira
 Secrétaire général
 Organisation de l'aviation civile
 internationale (OACI)
 Pièce 12.15
 999, rue University
 Montréal (Québec)
 H3C 3H5

Monsieur Costa Pereira,

Conformément à l'Accord de siège supplémentaire entre le gouvernement du Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), signé le 28 mai 1999, je propose les arrangements suivants, sur la façon dont la procédure prévue par l'article V, sous-alinéas 1 c) (i) et (ii), dudit Accord sera appliquée en pratique :

1. Le plus tôt qu'elle le peut avant la tenue des assemblées prévues au sous-alinéa (i), l'OACI en informe par écrit (par télécopie ou autrement) l'agent de liaison du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSG) auprès de la mission canadienne à l'OACI, et elle adresse une copie de la communication au gestionnaire régional de TPSG.
2. La notification donne :
 - a) la ou les dates et la durée de l'événement;
 - b) le lieu exact de son déroulement;
 - c) le nombre approximatif de participants;